

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Numéro d'Enregistrement 01-2119444314-46-XXXX
REACH:
N° CAS: 109-99-9
N° Index: 603-025-00-0
N° CE: 203-726-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH
Rue: Stempelstraße 6
Lieu: D-47167 Duisburg
Téléphone: 0203/5194-0
e-mail: info@analytichem.de
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit
e-mail: produktsicherheit@analytichem.de
Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit
Téléfax: 0203/5194-290
Téléphone: 0203/5194-107/117

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Carc. 2; H351
Acute Tox. 4; H302
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H335
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 2 de 13

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser sable, poudre chimique ou une mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C₄H₈O
Poids moléculaire: 72,11 g/mol

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
109-99-9	tétrahydrofurane			100 %
	203-726-8	603-025-00-0	01-2119444314-46-XXXX	
	Flam. Liq. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H225 H351 H302 H319 H335 H336 EUH019			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
109-99-9	203-726-8	tétrahydrofurane	100 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1,65 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 25 - 100 STOT SE 3; H335: >= 25 - 100		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 3 de 13

réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant
Toux
Dyspnée
Effet narcotique

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Veiller au retour de flamme.
Produits de combustion dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol**

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 4 de 13

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pager ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.
Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 5 de 13

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
À conserver au frais et au sec.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire.
Protéger contre: Lumière
température minimale de stockage +5°C
température maximale de stockage +30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
109-99-9	Tétrahydrofurane	50	150		VME (8 h)	
		100	300		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 6 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
109-99-9	tétrahydrofurane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	72,4 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	96 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	150 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	13 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	52 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	75 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	150 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
109-99-9	tétrahydrofurane	
	Eau douce	4,32 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	21,6 mg/l
	Eau de mer	0,432 mg/l
	Sédiment d'eau douce	23,3 mg/kg
	Sédiment marin	2,33 mg/kg
	Intoxication secondaire	67 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	4,6 mg/l
	Sol	2,13 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

- lunettes à coques
- Écran de protection du visage

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 7 de 13

spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 10 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: comme: Éther

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: -108,5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 65-66 °C
Inflammabilité: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité: 1,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 12,4 vol. %
Point d'éclair: -21,5 °C
Température d'auto-inflammation: 215 °C
Température de décomposition: Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C): 7-8 (200 g/l)
Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 8 de 13

Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 0,45 (25 °C)
Pression de vapeur:	173 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	0,89 g/cm ³
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:	Combustion auto-entretenu
Température d'inflammation spontanée	215°C
solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	
Aucune donnée disponible	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique:	0,48 mPa·s
(à 20 °C)	
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Peut former des peroxydes explosifs.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Formation de: Peroxydes

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre:
Lumière
Air

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Brome
Agent oxydant
Oxygène
Acides
Peroxydes
alkali hydroxides
hydrides, potassium

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 9 de 13

thionyl chloride, halides
titanium tetrachloride

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Lumière
Air

10.5. Matières incompatibles

Articles en caoutchouc
Articles en plastique
étain

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes
En cas d'incendie:
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Peroxydes

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
irritations des muqueuses
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
109-99-9	tétrahydrofurane					
	orale	DL50 mg/kg	1,65	Rat	Study report (1978)	Conducted according to a published proce
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2009)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (tétrahydrofurane)
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 10 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (tétrahydrofurane)
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (tétrahydrofurane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Irritant
Toux
Dyspnée
Effet narcotique

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
109-99-9	tétrahydrofurane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2160	96 h	Pimephales promelas Center for Lake Superior Environmental S	OECD Guideline 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC	216 mg/l	33 d	Pimephales promelas Environmental toxicology and chemistry 4	Effect on hatching rate, survival and gr

12.2. Persistance et dégradabilité

39 %; 28 d; aerob
OECD-301D
Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
109-99-9	tétrahydrofurane	0,45

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 11 de 13

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2056
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	TÉTRAHYDROFURANNE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2056
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	TÉTRAHYDROFURANNE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 12 de 13

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 2056
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	TETRAHYDROFURAN
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 2056
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	TETRAHYDROFURAN
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tétrahydrofurane (THF) min. 99,5 % pour analyse, ACS stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

Date de révision: 17.02.2023

Code du produit: 19884

Page 13 de 13

(les) section(s): 1,2.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.